

RESTAURATION ET GESTION DE FRAYÈRES A BROCHET EN LIT MAJEUR

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 :

Le Document d'Objectifs Natura 2000 du site a été élaboré en trois temps, et validé les 04-06-1998, 10-10-2001 et 12-04-2005.

Parmi les actions proposées dans le Docob dès 1998, figure un projet de « Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur ou mineur) ». Cette mesure appartient au groupe d'actions « eau & fonctionnement de l'hydrosystème ».

OBJECTIFS DE L'ACTION DU DOCOB :

Cette action vise, pour la partie « lit majeur » à préserver le fonctionnement hydrologique des dépressions inondables et des prairies les plus longuement inondables de la vallée, et plus spécifiquement de préserver ou restaurer les habitats naturels de la faune piscicole dans le lit majeur, notamment ceux du brochet (excellent indicateur du bon état de conservation et de fonctionnement de l'hydrosystème - durée d'inondation, ressuyage lent... - et des habitats aquatiques et rivulaires.

NATURE DE L'ACTION :

Mettre en œuvre des outils et des techniques permettant de maintenir, restaurer et gérer les sites de frayères de la faune piscicole dans le lit majeur ; l'enjeu local premier est souvent de rétablir une connexion hydraulique fonctionnelle entre les frayères et la rivière en période d'inondation :

- restauration et entretien de fossés (curages, désencombrement des embâcles, restauration des arbres têtard de la berge)
- pose et/ou restauration et/ou gestion d'ouvrages hydrauliques
- développement de conventions de gestion et/ou de conventions d'usage entre FDPPMA et propriétaires privés
- maîtrise foncière et gestion environnementale des terrains par la FDPPMA (outil envisagé : Contrat Natura 2000)

L'action s'appuie en outre sur :

- les mesures agri-environnementales, et notamment l'option « frayère à brochet » par laquelle l'exploitant s'engage à conserver l'eau jusqu'au 15 mai dans les parties les plus hydromorphes/inondables
- les conventions entre la FDPPMA17 et 3 associations foncières communales, pour l'entretien du réseau de fossés
- le Schéma Départemental à Vocation Piscicole (1990-1997-1999)
- le Plan Départemental pour la Protection et la gestion des ressources piscicoles (en cours de réalisation)

PARTENAIRES DE L'ACTION :

FDPPMA 17 : maître d'œuvre du projet, la FDPPMA coordonne l'ensemble du projet, réalise les acquisitions, les diagnostics piscicoles et les suivis post-travaux, coordonne la réalisation technique des travaux et le suivi de chantier, assurer les conseils en environnement (piscicoles) auprès des partenaires locaux...

Propriétaires privés, communes, partenaires locaux divers : assurent si possible la gestion des niveaux d'eau et de la végétation sur les sites restaurés (le cas échéant, ils la confient à la FDPPMA) reçoivent ou viennent prendre conseils auprès de la FDPPMA...

La structure animatrice du Document d'Objectifs Natura 2000 : assure le lien et la cohérence entre la mise en œuvre du projet, et le Docob Natura 2000

INDICATEURS DE RESULTATS :

La présence de brochets matures sur les zones aménagées en période hivernale et celle d'alevins dans et à proximité de ces zones en fin de printemps matérialisent la fonctionnalité des frayères ainsi que celle des dispositifs de retour vers le milieu

EXEMPLES DE REALISATIONS :

EXEMPLE 1 « CHANIERES » :

parcelle privée, en rive droite de la Charente (1ha 74a) dont 52ares de prairie longuement inondable (frayère non fonctionnelle du fait d'un fossé bouché ne permettant pas le retour des alevins vers la rivière).

- le propriétaire, agriculteur, a contractualisé une mesure agri-environnementale « frayère à brochet » sur les 52 ares longuement inondables
- les travaux réalisés par la FDPMA dans le cadre de la présente action ont consisté en un curage de 60 m.l. de fossés afin de recréer le lien fonctionnel entre la frayère et le fleuve Charente (régalage sur place de la terre de curage ; élagage préalable de la haie de frênes têtards)
- suivi de la reproduction des brochets post-travaux

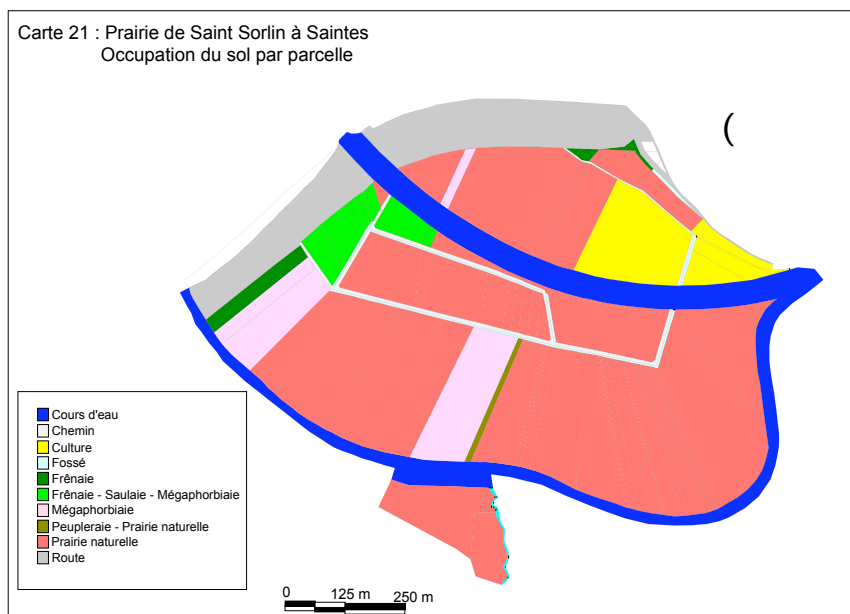
EXEMPLE 2 « PRAIRIE DE ST SORLIN »

Contexte :

La « Prairie de Saint-Sorlin » (87ha, commune de Saintes) est un ensemble de prairies inondables bordées par la Charente et son canal de dérivation.



Prairie de Saint-Sorlin à Saintes



Sur l'ensemble de la prairie, sont présentes trois tonnes de chasse dont une semble ne plus être utilisée pour l'activité cynégétique. Ces tonnes de chasse sont des zones de dépression. Lors des crues hivernales et printanières, elles se remplissent d'eau par l'intermédiaire de fossés et d'ouvrages simples, accueillant alors de nombreux anatidés. En outre, la période de mise en eau des tonnes correspond à la période de reproduction du brochet. Il peut donc être intéressant de mettre en place une gestion commune entre les propriétaires des tonnes de chasse et la fédération de pêche. Une participation à l'entretien du fonctionnement des tonnes de chasse (entretien des fossés, restauration des ouvrages de gestion des niveaux d'eau, etc.) peut être envisagée.

Dans son ensemble, l'inondabilité de cette prairie en période hivernale constitue une frayère naturelle potentielle pour le brochet. Afin d'optimiser cette fonctionnalité il sera intéressant d'améliorer les connexions hydrauliques entre les tonnes de chasse, les fossés, la Charente et son canal de dérivation.

Travaux effectués

En 2004, le propriétaire de 2 des mares de tonnes a été sensibilisé à la démarche et des travaux ont été menés sur ses parcelles pour les rendre fonctionnelles pour la reproduction du brochet. En outre, il ne possède plus d'autorisation de chasse sur l'une des 2 mares et envisage donc de la céder en propriété à la FDPMA 17 (cession en cours de réalisation).

Une convention de gestion concernant la vanne fonte mise en place sur la parcelle lui appartenant a été réalisée, incluant le calendrier prévisionnel de gestion de l'ouvrage :

Convention de gestion :

- **Début janvier à la fin février** : Manœuvre de la vanne selon :
 - les dates de fermeture de la Chasse,
 - les coefficients des marées durant cette période,
 - les préconisations de la Fédération de Pêche.

Le but étant de permettre la remontée et le maintien des géniteurs sur le site, ainsi que le maintien en eau des zones de reproduction.

- **A partir du 1^{er} mars jusqu'à fin mai** : MAINTIEN DU NIVEAU D'EAU : les vannes sont fermées et permettent de maintenir un niveau d'eau constant dans la frayère et d'éviter la mise hors d'eau de la zone de frai.
- **Du 1^{er} juin au 15 juin** : RESSUYAGE DE LA FRAYERE : Il faut faire baisser le niveau d'eau dans la frayère doucement pour permettre la vidange progressive de la frayère jusqu'à la mise hors d'eau complète au 15 juin.
- **Du 15 juin à fin juin** : OUVERTURE : Les vannes restent ouvertes en concordance avec une marée de grand coefficient pour permettre la mise hors d'eau de l'ensemble de la frayère et pour assurer le départ des alevins de la frayère vers la rivière.
- **Début juillet à fin décembre** : GESTION LIBRE : Vis à vis du brochet, aucune prescription n'est envisagée durant cette période. La gestion est laissée libre au propriétaire.

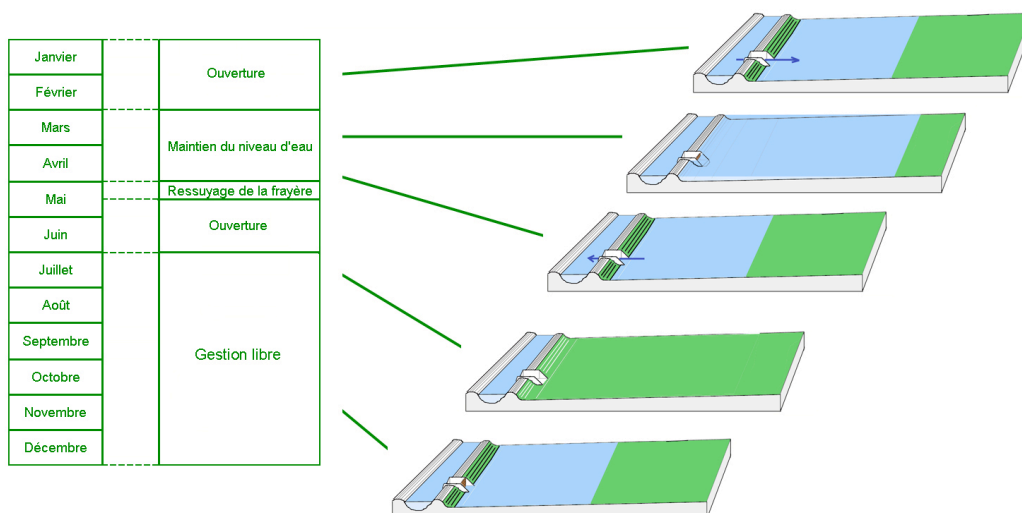


Figure 7 : Calendrier prévisionnel de gestion de l'ouvrage

Suivi des travaux :

Le suivi de la reproduction des brochets sera réalisé en 2005. Une observation de brochets géniteurs en hiver et d'alevins au printemps montrera la réussite de la frai des brochets sur ce site.

EXEMPLE 3 « MONTILS » :

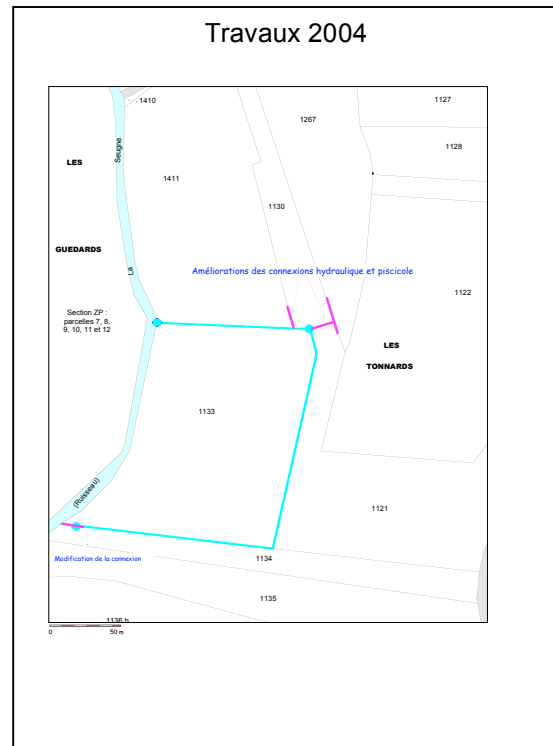
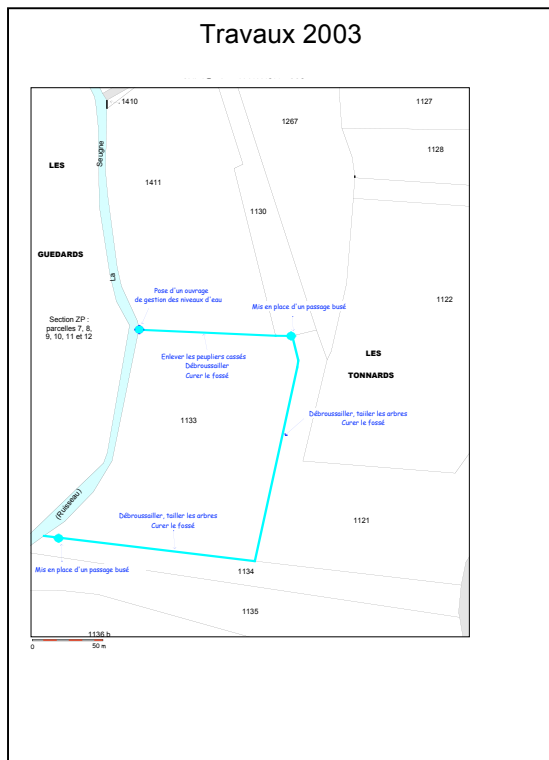
Contexte :

Ce projet de restauration de frayère à brochet a été initié par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « Les Pêcheurs de la Seugne », en accord et en totale collaboration avec le propriétaire. Le site choisi est un site particulièrement propice pour la reproduction du brochet. C'est une zone inondable située en bordure de la Seugne, connue des anciens pour la frai du brochet. Le propriétaire, très intéressé, envisage de réaliser un sentier de randonnées équestre et pédestre en bordure du site et proposerait à l'avenir un sentier d'interprétation permettant aux randonneurs de mieux connaître la reproduction du brochet et les zones humides en général.

Travaux effectués

Le fossé entourant la parcelle s'est comblé au fil des années et la végétation s'y est largement développée. Aussi les travaux réalisés en 2003 ont consisté à débroussailler et curer ce fossé (sur la base de relevés topographiques).

Un curage complémentaire a été réalisé en 2004 afin d'augmenter les connexions hydrauliques et piscicoles du fossé de ceinture avec la rivière et les autres fossés du site.



Curages visant à augmenter les connexions hydrauliques



Ouvrage de gestion des niveaux d'eau



Passage busé (diamètre 800 mm)

La gestion de l'ouvrage a été confiée au propriétaire par une convention de gestion portant sur le calendrier prévisionnel de gestion de l'ouvrage / niveaux d'eau :

- **Début janvier à la fin février** : OUVERTURE : les vannes restent ouvertes, assurant la libre communication de la frayère avec la Seugne et permettant l'entrée des brochets.
- **A partir du 1^{er} mars jusqu'à fin avril** : MAINTIEN DU NIVEAU D'EAU : les vannes sont fermées et permettent de maintenir un niveau d'eau constant dans la frayère et d'éviter la mise hors d'eau de la zone de frai.
- **Du 1^{er} mai au 15 mai** : RESSUYAGE DE LA FRAYERE : Il faut faire baisser le niveau d'eau dans la frayère doucement (quasiment au jour le jour) par le fond de l'ouvrage pour permettre la vidange progressive de la frayère jusqu'à la mise hors d'eau complète au 15 mai.
- **Du 15 mai à fin juin** : OUVERTURE : Les vannes restent ouvertes pour permettre la mise hors d'eau de l'ensemble de la frayère et pour assurer le départ des alevins de la frayère vers la rivière.
- **Début juillet à fin décembre** : GESTION LIBRE : Vis à vis du brochet, aucune prescription n'est envisagée durant cette période. La gestion est laissée libre à l'exploitant.

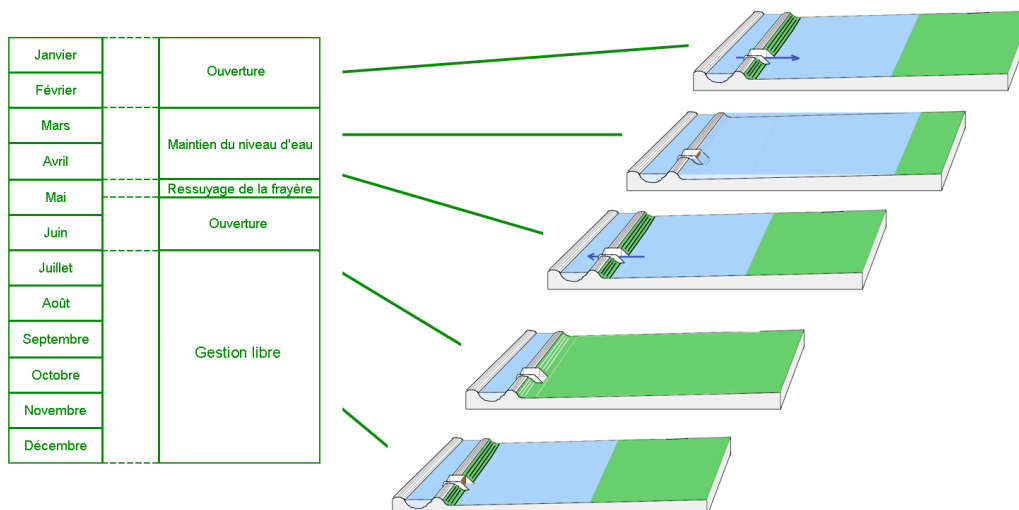


Figure 7 : Calendrier prévisionnel de gestion de l'ouvrage

Premiers résultats :

Une femelle brochet génitrice a été observée en Mars 2004 au niveau du fossé curé en 2003. Lors de l'observation, cette femelle était morte et pleine d'œufs. Au cours du printemps, une prospection de ce même fossé curé, à l'aide de matériel de pêche à l'électricité portatif (de type « Martin Pêcheur ») n'a pas révélé la présence de juvéniles à cette époque sur le site. Le suivi de la reproduction sera reconduit en 2005. Une observation de brochets géniteurs en hiver sur les prairies et d'alevins au printemps à proximité montrera la réussite de la frai des brochets sur ce site.